MEMENTO

25 mars 19h00 – Assemblée Société de Tir – Salle

de Paroisse

13 mai 19H – Assemblée Abbaye Elite

2 juin Conseil général

25 juin Tir-broche Abbaye Elite

10 septembre Semi-marathon des Côtes de l'Orbe

8 décembre Conseil général



MARS 2022

Horaires bureaux

Mardi de 18h30 à 19h30 Vendredi de 08h30 à 11h00

Horaires déchetterie

HIVER

 Mercredi
 de 16h30 à 18h00

 Samedi
 de 10h00 à 12h00

(si vous désirez que la date de votre manifestation soit insérée dans notre memento, merci de nous le faire savoir, par e-mail à greffe@agiez.ch)

DECHETTERIE

Nous constatons que des branches de plus de 60cm sont déposées dans la benne à gazon, ce qui est interdit.

Le dépôt de plus grandes branches donne du travail aux employés de la déchetterie pour les réduire, ce que la Municipalité ne peut pas accepter. La Municipalité remercie les personnes concernées de prendre les dispositions qui s'imposent.

Information de la qualité de l'eau - 2021

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient de la source du Vanté. En cas d'interruption ou besoin, la suppléance est assurée via le réseau de la Commune d'Orbe, réseau du Bois-de-Chêne.

Traitement

Un système d'ultrafiltration est installé pour la Source du Vanté à la sortie du puits de pompage.

Le réservoir d'Agiez n'est équipé d'aucun moyen de traitement. Une filière de traitement complexe

ozonation/floculation/filtration/désinfection...) est installée à la station de pompage du Bois de Chêne pour la Commune d'Orbe.

La mise en fonction de la station de traitement a été effectuée début août 2021.

Afin de garantir la qualité de l'eau pendant la période de transition, nous avons été alimentés par la Commune d'Orbe du 14 juillet au 5 août 2021.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte deux prélèvements par année effectués par notre service des eaux.

Bactériologie

Lors des précipitations du début de l'été 2021, nos analyses ont décelé un dépassement de la valeur maximale pour les paramètres microbiologiques E. Coli et Entérocoques, en date du 16 juillet 2021.

Comme nous étions déjà alimentés par la Commune d'Orbe, il n'y a eu aucune incidence pour notre réseau.

Paramètres physico-chimiques (ressortant de l'analyse complète à la sortie de la station de traitement le 24 octobre 2021)

Aucun dépassement des valeurs maximales pour les paramètres physico-chimiques (y compris micropolluants) analysés n'est à signaler.

Dureté totale : 34.5 F°, soit une eau dure.

Carbone organique total	0.7 mg/l
(TOC)	
Calcium	117 mg/l
Magnésium	10.3 mg/l
Sodium	7.7 mg/l

рH	7.4
Chlorures	14.2 mg/l
Nitrates	24.3 mg/l
Sulfates	12.1 mg/l

Remarques

Les nitrates fluctuent entre 16 et 24 (la mesure maximale acceptée est de 40) en 2021.

Le moratoire pour l'épandage d'engrais naturels qui avait été accepté par les agriculteurs qui ont des cultures dans la zone de protection sera levé en 2022. Nous surveillerons le taux de nitrates ainsi que le carbone organique afin de réagir au plus vite si une augmentation devait être observée.

Informations utiles

En cas de questions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à greffe@agiez.ch

En cas de problèmes, fuites ou accidents, le service de piquet est atteignable au 079 674 05 90.